

Descriptif produit

Risques Spéciaux by Hiscox permet de protéger les entreprises, les associations et les collectivités territoriales contre tous **les risques spécifiques liés aux matériels et équipements**, ainsi que ceux liés à l'organisation d'événements temporaires, **en tous lieux et à tout moment**.

Le contrat se compose des éléments suivants :

- Conditions particulières
- Conditions générales n°RSH0212
- Module Dommages matériels n°MAT0212
- Module Dommages aux biens des exposants n°EXP0212
- RC des Organismes n°RCO0212

Caractéristiques :

- Prime mini 500 € HT
- Garantie dommages matériels et/ou RC Organisateur - exposants

Cibles

✓ Ce produit est destiné à couvrir **tous types de matériels et d'événements** :

Exemples de matériels :

- Matériels de son et lumière
- Matériels audiovisuel
- Matériels électroniques et informatiques
- Structures temporaires
- Autres matériels

Exemples d'événements :

- Professionnels (congrès, séminaires, etc.)
- Culturels et Commerciaux (salons, expositions, etc.)
- Événements Privés (mariages, anniversaires, etc.)

✗ Ce produit n'est pas destiné à couvrir certains matériels et événement, notamment :

- Structures gonflables ou récréatives
- Objets d'art
- Téléphones portables et tablettes
- Tous événements de plus de 5000 participants

Garanties

Dommages matériels

Exemples de sinistre Hiscox :

- Lors d'un séminaire commercial, plusieurs ordinateurs portables de l'assuré sont volés. Hiscox a remboursé les biens volés à la valeur à neuf d'un bien équivalent sur le marché, c'est-à-dire sans prise en compte de la vétusté.
- Lors d'un tournage au Maroc, une société de production se fait voler les flight cases contenant 5 caméras. Hiscox a indemnisé la société de production et a pris en charge les frais de location et d'expédition des caméras pour continuer le tournage.
- A l'occasion d'un anniversaire, l'assuré loue une tente qu'il installe dans son jardin pour accueillir les convives. Suite à une tempête, une branche d'arbre tombe sur la structure et endommage la toile. Hiscox a pris en charge le coût de remplacement de la toile.

Responsabilité Civile des Organismes

Exemples de mise en cause Hiscox :

- Pour le lancement d'une nouvelle voiture, une mise en scène est organisée grâce à des jeux de lumières. Une rampe de projecteur se décroche et blesse plusieurs invités. Ceux-ci engagent des poursuites à l'encontre de l'organisateur de l'événement. Hiscox a pris en charge les frais de défense ainsi que l'indemnisation des victimes.
- Des spectateurs détruisent une centaine de fauteuils dans la salle de spectacle louée par l'assuré. Le propriétaire des lieux se voit ainsi contraint d'arrêter son activité pendant 12 jours, le temps de rénover la salle. Hiscox a réglé la perte de recettes correspondante ainsi que le remplacement des fauteuils endommagés.
- Lors d'une fête de fin d'année, un comité d'entreprise loue la salle de réception d'un hôtel. Durant la soirée, le parquet a été endommagé par les chaussures à talons des invités. Le propriétaire se retourne contre l'assuré. Hiscox a indemnisé le remplacement du parquet permettant ainsi le maintien de bonnes relations commerciales entre le propriétaire et l'assuré.

Avantages

- **Contrat en « Tous Risques Sauf »**
Le contrat Risques Spéciaux by Hiscox est rédigé en « Tous Risques Sauf » afin d'offrir une meilleure lisibilité aux professionnels, tout ce qui n'est pas exclu est couvert par le contrat. Hiscox garantit ainsi une couverture de risques plus large et une prise en charge plus étendue en cas de sinistre.
- **Garantie en cours de transport**
Hiscox propose automatiquement dans ce contrat d'assurer le matériel lorsqu'il est transporté en dehors des locaux, sans que l'assuré ait à payer une extension de garantie.
- **Aucune vétusté sur les biens**
De nombreux contrats concurrents d'assurance Risques Spéciaux prévoient l'application de vétusté sur le matériel professionnel et les biens aux exposants. Hiscox n'applique pas de vétusté et garantit tout le matériel professionnel et les biens des exposants en valeur à neuf.
- **Couverture monde entier du matériel professionnel**
Conscient des nouvelles contraintes des entreprises (mobilité, internationalisation, etc.), Hiscox permet d'assurer le matériel professionnel dans le monde entier.
- **Garantie des frais supplémentaires**
Souvent la garantie des frais supplémentaires correspond à un pourcentage du budget total de l'événement assuré. Hiscox ne l'entend pas ainsi, nous partageons l'objectif de nos clients : faire le maximum pour que la prestation ou l'événement puisse avoir lieu. C'est pourquoi nous fixons la garantie des frais supplémentaires à 100% du budget. Par exemple, si le matériel est endommagé ou volé, Hiscox prend en charge les frais de location pour garantir la continuité du service.
- **Garantie annuelle ou temporaire**
Hiscox propose des contrats d'assurance qui répondent aux besoins de ses clients, qu'ils aient besoin d'un contrat annuel pour protéger leur matériel en permanence ou qu'ils souhaitent l'assurer uniquement lors d'un événement temporaire.
- **Une gestion des sinistres sur mesure**
Soucieux d'assurer le bon déroulement de votre prestation ou de votre événement, les gestionnaires sinistres Hiscox mettent en œuvre tous les moyens disponibles pour trouver les solutions les plus adaptées aux problèmes que vous rencontrez. Hiscox a fondé sa réputation sur sa rapidité d'intervention et sur la qualité de sa gestion des sinistres.

Accroches Client

- **Pourriez-vous travailler sans votre matériel ?**
Contrairement à la plupart des assureurs, Hiscox n'applique pas de vétusté sur les biens matériels des professionnels. Si votre matériel venait à être endommagé, Hiscox prendrait en charge les frais de remplacement à neuf afin que vous puissiez reprendre votre activité et garantir votre prestation.
- **Pouvez-vous vous permettre de ne pas travailler pendant plusieurs mois ?**
En cas de sinistre total, votre matériel peut être inutilisable pendant des semaines, voire des mois. Il est alors important d'être accompagné par un assureur qui mette en œuvre tous les moyens disponibles pour garantir la continuité de votre activité et limiter au maximum l'impact du sinistre sur la prestation à délivrer. (Prise en charge des frais de location du matériel, par exemple)
- **Pouvez-vous vous permettre d'engager votre responsabilité d'organisateur pour un événement ?**
Dans le cadre de l'organisation d'un événement, si le déroulement de celui-ci ne venait pas à se passer comme prévu, votre responsabilité en tant qu'organisateur pourrait être engagée, notamment si un incident survient, que ce soit vous qui l'avez causé ou non. En vous assurant contre ce risque, Hiscox vous protège en cas de dommages aux biens et/ou de dommages corporels.
- **Faites confiance à un assureur spécialiste proposant des contrats sur mesure**
Depuis plus de 30 ans, le groupe Hiscox a développé un savoir faire spécifique pour répondre aux besoins des organisateurs d'événements, aussi bien les professionnels que les particuliers.